

dans l'ordre matériel soit dans l'ordre moral. De toute nécessité, cette obligation s'impose. La justice, nous dit saint Thomas ⁽¹⁴⁾, consiste dans une certaine égalité, d'où résulte entre les hommes l'équilibre des droits. Cette égalité est-elle entamée et cet équilibre vient-il à se rompre, la raison elle-même nous persuade qu'on ne peut y porter remède que par une restitution adéquate et une réparation suffisante. Voilà un principe général et qui atteint toutes les consciences, celle du pauvre et celle du riche, celle de l'ignorant et celle du savant, celle du dirigé et celle du dirigeant. Nul citoyen, nulle famille, nulle corporation, nul gouvernement, ne peut échapper à cette grande loi morale. Mensongers sont les prétextes invoqués contre cette doctrine. ⁽¹⁵⁾ Et si les tribunaux humains se montrent souvent incapables de porter la lumière dans tous les replis où la ruse cache ses manoeuvres et dissimule ses gains illicites, il est un oeil que l'homme ne trompe pas et il est un juge dont les sentences frappent tôt ou tard toutes les participations au mal, toutes les calomnies, tous les préjudices, toutes les fraudes, tous les vols, tous les péculats.

Ces paroles sur nos lèvres paraîtront peut-être dures. Qu'on nous permette de les justifier en nous servant du langage si ferme et en même temps si épiscopal de saint Jean Chrysostôme : « Nous ne poursuivons pas les riches, mais ceux qui abusent des richesses. Riche n'est pas synonyme de voleur, ni opulent d'avare. Distinguez bien, ne confondez pas des choses très différentes. Vous êtes riche ? je n'y vois aucun mal. Vous êtes voleur ? je vous accuse. Vous avez ce qui vous appartient ? jouissez-en. Vous prenez le bien d'autrui ? j'élève la voix. Vous voulez me lapider ? me voici

⁽¹⁴⁾ *Som. théol.*, II-II^æ, Q. LXII.

⁽¹⁵⁾ Voir Bourdaloue, Sermon sur la *Restitution*.

prêt à réparer.
Je n'ai qu'un
riches et les

Nous savons
financiers sont
injustes, quelque
douteux. Le
nous blâmons
ceux qui, malgré
peine de les sou
donnent sans
l'injustice est t
glise, nos très c
giens et des co
diriger dans vo
dons de recher
Ils vous appren
doivent être reg
chrétiens. Ils vo
languir indéfini
ses dettes, dettes
mestiques, dettes
leusement de toi
envers son église
ble d'un tort réel
des tribunaux ni l
mages dus à son
ineurie. Ils vous
le code pénal des
re ⁽¹⁷⁾, et que si e

⁽¹⁶⁾ *Hom., de Capit.*

⁽¹⁷⁾ *Ex.*, XXII.